

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL
ET DES RIVAGES LACUSTRES

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 1983

DELIBERATION N° 7

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières dont la liste suit.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les prix indiqués n'ont qu'une valeur indicative et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui sont fixés par le Service des Domaines.

<u>ATLANTIQUE - BRETAGNE</u>				ha	Coût (MF)
29.64.2	FINISTERE	Treflez-Goulven	Ker Emma	50	1,4
29.32.3	"	Le Conquet	Blancs Sablons	25	0,4
29.P.16	"	Locmaria-Plouzane	propriété Defforges	11	0,295
29.P.17	"	Crozon	Bois du Kador	80	2,7
29.P.18	"	Crozon	Lostmarc'k - La Palue	48	1,6
29.P.20	"	Crozon	Pointe de Dinan	80	2,7
29.P.21	"	Camaret	Kerloch	73	2,5
29.P.72	"	Tregunc	Le Pajollec	3,5	0,08
22.P.13	C. du N.	Perros-Guirec	Ploumanac'h	25	0,8
17.104.2	CHARENTE Mme	Flotte en Ré Bois Plage	Programme réserve	460	33
<u>MEDITERRANEE</u>					
34.12.02	HERAULT	Lansargues	Berges de l'Or	112	2,2
<u>CORSE</u>					
2B.P.25	HTE CORSE	Rogliano	Le Cap	365	6,8
2A.P.17	CORSE DU SUD	Belvédère-Campomoro	Eccica	205	3,2

RIVAGES D'AMERIQUE

				<u>ha</u>	<u>Coût (MF)</u>
971.P.1	GUADELOUPE	Pointe à Pitre	Ilet à Cochons	3,9	0,4
972.P.	MARTINIQUE	Anses d'Arlet	Cap Salomon	306	0,640
972	"	Anses d'Arlet	Morne Champagne	71	0,200
	"	Anses d'Arlet	Morne Jacqueline	55	0,880
	"	Anses d'Arlet	Morne Larcher	183	0,6